

## le marché de l'eau

# Déplacer des rivières

Julie PERREAULT

**A** lors que l'eau embouteillée est une solution pour certains, des villes états-uniennes achètent carrément des droits sur l'eau avoisinante. Depuis 15 ans, au Chili, au Mexique, en Australie, au Pérou, des lois sur le droit de propriété de l'eau sont entrées en vigueur. L'accès et l'usage de l'eau ont un prix: ces droits peuvent être vendus, cédés, hypothéqués ou loués. Signe des temps, les peuples ne se déplacent plus vers l'eau mais détournent l'eau vers les villes, à prix fort.

En 1991, 127 transferts d'eau ont été enregistrés dans douze États de l'Ouest états-unien. «Presque toute l'eau vendue ou louée provient de l'irrigation, et les deux tiers des transactions permettaient à des villes d'obtenir plus d'eau pour un usage immédiat ou futur.»<sup>1</sup> Les agriculteurs-rices sont tentés, et le seront davantage dans les années à venir, d'économiser l'eau d'irrigation, pour la revendre plus cher aux localités avoisinantes. En Arizona, l'eau d'irrigation coûte 33\$ le 1 000 m<sup>3</sup> alors qu'en ville ce coût grimpe à 302\$. Mais les contribuables des villes ont déjà cotisé pour l'irrigation via les subventions d'État. C'est comme si on leur refilait une deuxième fois la facture, pour les mêmes réseaux de transport d'eau.

### EAUX RÉSERVÉES!

À plus grande échelle, les projets de détournement d'eaux canadiennes vers les États-Unis se sont multipliés depuis 35 ans: Grand canal de la Baie James vers le mid-ouest états-unien et le Mexique, pipeline du lac Ontario vers New York, détournement de la rivière Thompson en Colombie-Britannique vers le fleuve Columbia dans l'État de Washington, etc. Aucun de ces projets n'a abouti mais la demande est croissante. La plupart des projets impliquent la construction de barrages modifiant le cours d'eau et son environnement. Déplacement ou inondation de populations, limites à la récréation touristique font partie du *deal*.

En 1988, un projet de loi canadien, mort au feuilleton, voulait prohiber le détournement d'eaux pour exportation. La signature de l'ALENA n'est pas sans inquiéter. Les articles du traité de libre-échange portant sur l'eau sont à la fois flous et

*Signe des temps, les peuples ne se déplacent plus vers l'eau mais détournent l'eau vers les villes, à prix fort.*

précis. Flous, car ils ne précisent pas les modalités exactes d'échange de l'eau. Précis, car l'eau fait partie des «biens» de commerce reconnus par les instances internationales. En tant que «bien», l'eau doit se plier aux règles du traité: nulle partie ne peut restreindre les exportations destinées au territoire d'une autre partie. Bref, si on amorce l'exportation ou le détournement d'eau vers les États-Unis, en temps de pénurie, nous devons continuer à les approvisionner. C'est dans ce contexte qu'on doit analyser tout projet d'exportation d'eau du Québec.

<sup>1</sup> Lester R. BROWN, *L'état de la planète*, Économica, 1993.

PHOTO: DANIEL S.-LEGAULT



PHOTO: GUILLERMO JAREDA

*Nappe d'eau asséchée dans le Yucatan (Mexique).*



PHOTO: GUY TURCOT

*Pour détourner l'eau de la Baie James.*